

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2040

22 août 2008

SOMMAIRE

Aceer s.à r.l.	97874	Orsen S.A.	97877
Acmar International S.A.	97886	Palais de l'Enfant S.à r.l.	97916
Assisteo Europe S.A.	97918	PAM Finance S.A.	97874
Aurigans S.A.	97874	Pôle S.A.	97918
Bassatne Holding Company S.A.	97881	Pôle S.A.	97919
Bureau d'Etudes et d'Appropriations Lu- xembourgeois de Bâtiments et d'Equipe- ments Industriels S.à.r.l.	97886	PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l.	97881
Candev Investments SA	97918	Pragma Consult S.A.	97874
C & B Mechanical Group S.A.	97919	Scope S.A.	97914
CEREP III Investment D S.à r.l.	97893	Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A.	97881
CHAUFFAGE SANITAIRE L. Mastrangelo S.à r.l.	97915	Sofidex S.A.	97877
Cheminée Technic S.à r.l.	97917	Software Luxembourg (Holdco 2) S.à. r.l.	97884
Cliffhouse S.à r.l.	97881	Somapar S.A.	97890
Editta S.à.r.l.	97920	TPT - Tape Publishing and Trading A.G.	97892
Encore Plus LuxCo Boétie I S.à r.l.	97877	TPT - Tape Publishing and Trading A.G.	97890
Erinen S.A.	97877	TPT - Tape Publishing and Trading A.G.	97914
Euro Gest. Coffee S.A.	97916	TPT - Tape Publishing and Trading A.G.	97914
Euro Gest. Coffee S.A.	97917	TPT - Tape Publishing and Trading A.G.	97914
Euro Gest. Coffee S.A.	97917	TPT - Tape Publishing and Trading A.G.	97914
Eurorest S.A.	97920	TPT - Tape Publishing and Trading A.G.	97893
Exxonon S.A.	97919	TPT - Tape Publishing and Trading A.G.	97889
F.V. Consult S.à r.l.	97918	TPT - Tape Publishing and Trading A.G.	97889
Guy Frères	97917	Trans-Ana, s.à r.l.	97915
Héron S.A.	97877	Viking Investments S.à r.l.	97920
integratedPlace	97915		
Jarama Holding S.A.	97915		
Klapakong	97919		
Lustrerie Lanners S.à r.l.	97916		
Lux-Export S.à r.l.	97916		

Pragma Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 103.369.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098708/1399/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08403. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Aurigans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.376.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098715/1399/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08413. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Aceer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 134.880.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098726/1399/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08392. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

PAM Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 43.997.

L'an deux mille huit, le quatre juin, à Luxembourg.

Devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société PAM FINANCE S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée à Luxembourg le 14 mai 1993, par acte devant Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C de l'armée 1993 à la page 18260, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 13 mars 2003, modifications qui ont été publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 447 du 24 avril 2003. L'assemblée est présidée par Maître Charles DURO, avocat, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Federico FRANZINA, dirigeant de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés à la présente assemblée et le nombre des actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de

l'assemblée. Ladite liste et les procurations signées ne varient par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. Il résulte de ladite liste de présence que sur 80.950 actions émises, représentant le capital social total de EUR 41.851.150,- toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1) Approbation et ratification du projet de fusion daté du 31 mars 2008;

2) Approbation de la fusion de la Société avec les sociétés REMICH S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, SOMAFIN S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, SOMAINVEST S.A. société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri et SOMAPAR S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet:

- sur présentation du rapport du Conseil d'administration de la Société en relation avec le Projet de Fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg C, n ° 850 en date du 8 avril 2008 et déposé auprès du registre de commerce de Luxembourg, et

- sur présentation du rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales;

3) Acceptation du transfert de tous les avoirs activement et passivement de la Société, en contrepartie de l'attribution à l'actionnaire unique de la Société de titres nouvellement créés par GECOS FINANCE S.A. selon le rapport d'échange suivant: pour 80.950 actions de valeur nominale de 517.-EUR de la Société, l'actionnaire unique de la Société recevra 34.147 actions sans désignation d'une valeur nominale de GECOS FINANCE S.A. sans paiement d'une soulte en espèces;

4) Constatation, qu'après la fusion, la Société sera dissoute, que toutes les anciennes actions émises seront annulées du fait que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à GECOS FINANCE S.A. au jour de la prise d'effet tel que défini dans le Projet de Fusion;

5) Décharge donnée au conseil d'administration et au réviseur d'entreprises indépendant spécial mandaté pour la fusion de la Société.

6) Approbation des statuts de la société GECOS FINANCE S.A. résultant de la fusion tels que publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg C n ° 850 du 8 avril 2008.

7) Nomination des organes sociaux de la société résultante de la fusion.

8) Fixation de l'adresse de la société résultante de la fusion.

IV. Le projet de fusion en date du 31 mars 2008 dont question à l'ordre du jour de l'assemblée a été publié au Mémorial en date du 8 avril 2008 (le «Projet de Fusion»). Après que l'assemblée a approuvé les déclarations qui précèdent, le secrétaire de l'assemblée a lu le rapport du conseil d'administration de la Société et le rapport du réviseur d'entreprises nommé par décision du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sur requête conjointe de toutes les sociétés parties à la fusion, ce rapport aboutissant à la conclusion suivante: «Sur base de nos travaux, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisser à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion n'est pas pertinent et raisonnable;

- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances et

- nous n'avons pas d'autre commentaire sur le projet de fusion.»

En conformité avec l'article 271 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (la «Loi»), le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité des actes et formalités exécutés par la Société en relation avec la fusion, comme suit:

- le Projet de Fusion contient toutes les indications prescrites par l'article 261 de la Loi et a été publié au moins un mois avant la présente date;

- les rapports du conseil d'administration des cinq sociétés sur la fusion remplissent les conditions de l'article 265 de la Loi;

- tous les documents requis ont été tenus à la disposition des actionnaires en conformité avec l'article 267 de la Loi au siège social de la Société au moins un mois avant la date de cette assemblée.

Après avoir entendu les rapports susmentionnés, lesquels rapports resteront annexés au présent acte, ensemble avec le Projet de Fusion, après avoir examiné les états comptables de la Société, de REMICH S.A., de SOMAFIN S.A., de SOMAINVEST S.A. et de SOMAPAR S.A. au 31 décembre 2007 et au vu des déclarations faites par le notaire instrumentant, l'assemblée a adopté chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier le projet de fusion daté du 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la fusion de la Société avec la société REMICH S.A., une société de droit luxembourgeois, SOMAFIN S.A., une société de droit luxembourgeois, SOMAINVEST S.A., une société de droit luxembourgeois et

SOMAPAR S.A., une société de droit luxembourgeois, la fusion prenant effet du point de vue comptable au 1^{er} janvier 2008.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter le transfert de tous les avoirs activement et passivement de la Société à la société GECOS FINANCE S.A. nouvellement constituée, en contrepartie de l'attribution à l'actionnaire unique de la Société de titres nouvellement émis par GECOS FINANCE S.A. selon le rapport d'échange suivant: pour 80.950 actions de valeur nominale de 517.-EUR de la Société, l' actionnaire unique de la Société recevra 34.147 actions sans désignation d'une valeur nominale de GECOS FINANCE S.A. sans paiement d'une soulte en espèces.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter l'attribution de 34.147 actions de GECOS FINANCE S.A. à l'actionnaire unique de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que par l'effet de fusion, la Société sera dissoute à la date des présentes et que toutes les anciennes actions émises seront annulées du fait que tous les avoirs activement et passivement de la Société sont considérés comme transférés à la société GECOS FINANCE S.A. au jour de la prise d'effet tel qu'arrêté dans le Projet de Fusion.

Sixième résolution

L'assemblée accorde décharge aux membres du conseil d'administration de la Société ainsi qu'au réviseur d'entreprises indépendant spécial en charge de la fusion pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

Septième résolution

L'assemblée générale approuve les statuts de la société GECOS FINANCE S.A. résultant de la fusion, tels que publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg C n ° 850 du 8 avril 2008. Huitième résolution

L'assemblée approuve les nominations suivantes pour GECOS FINANCE S.A.

Administrateurs:

1. Monsieur Andrea CARLASSARE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Spinea (Italie).
2. Monsieur Francesco MOGLIA, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.
3. Monsieur Christophe VELLE, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.
4. Monsieur Armand DE BIASE, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.
5. Monsieur Federico FRANZINA, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

ALTER AUDIT S.à r.l, avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois. L'assemblée générale approuve la fixation de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés à un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2008.

Neuvième résolution

L'assemblée générale approuve de fixer l'adresse de la société résultante de la fusion au L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et le Président ayant rappelé à l'assemblée que la fusion sera seulement effective après avoir été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires des sociétés REMICH S.A., SOMAFIN S.A., SO-MAINVEST S.A. et SOMAPAR S.A., la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. DURO, F. FRANZINA, M. GOEBEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 juin 2008. Relation: LAC/2008/22940. - Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008098725/211/126.

(080113730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Sofidex S.A., Société Anonyme,
(anc. Orsen S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 66.454.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098732/1211/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12387. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Erinen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 107.612.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098733/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12385. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Héron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 97.072.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098735/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12380. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Encore Plus LuxCo Boétie I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 159.300,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.227.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Encore Plus Properties I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), hereby represented by Mr. Benoît Rose, consultant, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 30 June 2008.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of Encore Plus LuxCo Boétie I S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of Encore Plus LuxCo Boétie I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered

office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company") incorporated by a notarial deed, on 29 May 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-139.227.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred and thirty-four thousand three hundred euro (EUR 134,300.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) divided into one thousand (1,000) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to one hundred and fifty-nine thousand three hundred euro (EUR 159,300.-) divided into six thousand three hundred and seventy-two (6,372) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

2. To issue five thousand three hundred and seventy-two (5,372) new shares so as to raise the number of shares from one thousand (1,000) shares to six thousand three hundred and seventy-two (6,372) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single shareholder resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of five thousand three hundred and seventy-two (5,372) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by Encore Plus Properties I S.à r.l and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 4 of the agenda."

5. To authorise any employee of Aviva Fund Services to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C. and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred and thirty-four thousand three hundred euro (EUR 134,300.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) divided into one thousand (1,000) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to one hundred and fifty-nine thousand three hundred euro (EUR 159,300.-) divided into six thousand three hundred and seventy-two (6,372) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Second resolution

The single shareholder RESOLVES to issue five thousand three hundred and seventy-two (5,372) new shares so as to raise the number of shares from one thousand (1,000) shares to six thousand three hundred and seventy-two (6,372) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mr. Benoît Rose, above-named, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Encore Plus Properties I S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Encore Plus Properties I S.à r.l., for five thousand three hundred and seventy-two (5,372) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each of the Company, and to make payment in full for each of such new shares by a contribution in cash of an amount of one hundred and thirty-four thousand three hundred euro (EUR 134,300.-) (the "Contribution"), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The single shareholder, to the extent that it acts in lieu of the general meeting of shareholders, RESOLVES to accept the subscription and payment of each of these shares by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the five thousand three hundred and seventy-two (5,372) shares newly issued, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to Encore Plus Properties I S.à r.l..

Fourth resolution

The single shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred and fifty-nine thousand three hundred euro (EUR 159,300.-) divided into six thousand three hundred and seventy-two (6,372) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The single shareholder RESOLVES to authorise any employee of Aviva Fund Services to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 3,800.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Encore Plus Properties I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, créée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

représentée par Monsieur Benoît Rose, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 juin 2008.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Encore Plus LuxCo Boétie I S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de Encore LuxCo Boétie I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte notarié, le 29 mai 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-139.227.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de cent trente-quatre mille trois cents euros (134.300,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à cent cinquante-neuf mille trois cents euros (159.300,- EUR) divisé en six mille trois cent soixante-douze (6.372) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

2. Émission de cinq mille trois cent soixante-douze (5.372) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de mille (1.000) parts sociales à six mille trois cent soixante-douze (6.372) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de cinq mille trois cent soixante-douze (5.372) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune par Encore Plus Properties I S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 4 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout employé d'Aviva Fund Services de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent trente-quatre mille trois cents euros (134.300,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à cent cinquante-

neuf mille trois cents euros (159.300,- EUR) divisé en six mille trois cent soixante-douze (6.372) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre cinq mille trois cent soixante-douze (5.372) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de mille (1.000) parts sociales à six mille trois cent soixante-douze (6.372) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenue Monsieur Benoît Rose, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Encore Plus Properties I S. à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Encore Plus Properties I S. à r.l., cinq mille trois cent soixante-douze (5.372) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de cent trente-quatre mille trois cents euros (134.300,- EUR) ("Apport"), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter la souscription et le paiement de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer les cinq mille trois cent soixante-douze (5.372) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) à Encore Plus Properties I S. à r.l.

Quatrième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent cinquante-neuf mille trois cent euros (159.300,- EUR) divisé en six mille trois cent soixante-douze (6.372) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'associé unique DECIDE d'autoriser tout employé d'Aviva Fund Services de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 3.800,-.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. ROSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28416. - Reçu six cent soixante-et-onze euros cinquante cents (671.50€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008098705/242/179.

(080113864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

SEDIAC S.A., Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 43.867.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A. en abrégé SEDIAC S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008098748/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12463. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Bassatne Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 17.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098750/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS13056. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Cliffhouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 107.560.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098751/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS13057. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.557.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.653.

In the year two thousand and eight, on the twenty-six of June.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PQ/HDS Cayman Limited, an exempted company incorporated with limited liability and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies on 4 June 2008 under registration number WK-211840, whose registered office is at the offices of Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, here represented by, Mr. Holger Holle, Rechtsanwalt, professionally, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 June 2008.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 June 2008, in process of being published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euros into Dollars of the United States of America at the Euro foreign exchange reference rate from the European Central Bank as at 25 June 2008 of one point five hundred fifty-seven Dollar of the United States of America against one Euro (1,557 USD/1.- EUR). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at nineteen thousand four hundred and sixty-three Dollars of the United States of America (USD 19,463.-) and is represented by nineteen thousand four hundred and sixty-three (19,463) shares having a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

The meeting decides to confer all powers to the managers to proceed to the essential book entries and to convert all the books and documents of the company from EUR into USD and to proceed to the exchange of the twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) against nineteen thousand four hundred and sixty-three (19,463) shares having a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

Second resolution

The sole shareholder further resolves to increase the Company's share capital from its current amount of nineteen thousand four hundred and sixty-three Dollars of the United States of America (USD 19,463.-), by an amount of one million five hundred thirty-seven thousand and five hundred thirty seven Dollars of the United States of America (USD 1,537,537.-) up to an amount of one million five hundred fifty-seven thousand Dollars of the United States of America (USD 1,557,000.-), by the issuance of one million five hundred thirty-seven thousand and five hundred thirty seven (1,537,537) shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each. The entirety of the newly issued shares has been subscribed by the sole shareholder, here represented as aforementioned, and has fully been paid up by a contribution in cash in the amount one million five hundred thirty-seven thousand five hundred thirty seven Dollars of the United States of America (USD 1,537,537.-). The proof of the existence and the value of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder consequently resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million five hundred fifty-seven thousand Dollars of the United States of America (USD 1,557,000.-), represented by one million five hundred fifty-seven thousand shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Expenses

For the purpose of the registration authorities the amount of USD 1,537,537.- is valued at EUR 982,798.28.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated EUR 8,600.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PQ/HDS Cayman Limited, une exempted company constituée et existant selon les lois des îles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Companies le 4 juin 2008 sous le numéro d'immatriculation WK-211840, ayant son siège social au locaux de Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman

Islands, représentée ainsi par, Monsieur Holger Holle Rechtsanwalt, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2008. La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associée unique de PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculation auprès du registre du commerce et de sociétés du Luxembourg en cours, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 Juin 2008, et dont la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro en Dollars des Etats-Unis d'Amérique au taux de change de référence de la Banque Centrale Européenne au 25 juin 2008 de un point cinq cent cinquante-cinq Dollar des Etats-Unis d'Amérique contre un euro (1.557 USD/1,- EUR). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à dix-neuf mille quatre cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 19.463,-), représenté par dix-neuf mille quatre cent soixante-trois (19.463) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs aux gérants de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de EUR en USD et pour procéder à l'échange des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) contre dix-neuf mille quatre cent soixante-trois (19.463) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la société de son montant actuel de dix-neuf mille quatre cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 19.463,-), par un montant d'un million cinq cent trente-sept mille cinq cent trente-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique, (USD 1.537.537,-), à un montant d'un million cinq cent cinquante-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.557.000,-) par l'émission d'un million cinq cent trente-sept mille cinq cent trente-sept actions avec une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique chacune. La totalité des actions nouvellement émises a été souscrite par l'associé unique, ici représenté comme il est dit, et a été entièrement libérée par une contribution en espèce d'un montant d'un million cinq cent trente-sept mille cinq cent trente-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.537.537,-). La preuve de l'existence et du montant de la contribution en espèce a été produite au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associée unique décide en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million cinq cent cinquante-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.557.000,-), représenté par un million cinq cent cinquante-sept mille parts sociales, d'une valeur d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 1.537.537,- est évalué à EUR 982.798,28.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR EUR 8.600,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. HOLLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27741. — Reçu quatre mille huit cent quatre-vingt six euros quatre-vingts cents.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008098719/242/128.

(080113832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Software Luxembourg (Holdco 2) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.183.

In the year two thousand and eight, on the twenty fifth day of the month of June,
before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

SOFTWARE LUXEMBOURG (HOLDCO 1) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Companies and Trade under the number B 129.184, here represented by M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 2 June 2008, being the sole shareholder of and holding all seven hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-two (799,992) shares in issue in "Software Luxembourg (HoldCo 2) S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated on 25 June 2007 by deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, No 1661 of 7 August 2007. The articles of association of the Company were last amended on 26 May 2008 by deed of M^e Henri Hellinckx, not yet published in the Memorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company and thus may validly take resolutions on the following items.

(B) The items on which resolutions were to be passed were as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from seven hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-two pounds (GBP 799,992), by one hundred thousand five hundred and three pounds (GBP 100,503) to nine hundred thousand four hundred and ninety five pounds (GBP 900,495), by the issue of one hundred thousand five hundred and three (100,503) new shares with a nominal value of one pound (GBP 1) each at a subscription price of one pound (GBP 1) (being a total of one hundred thousand five hundred and three pounds (GBP 100,503)); subscription to the new shares so issued by the sole member; payment of the subscription price in cash and issue of the new shares; consequential amendment of the first sentence of article 6 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

"The Company's share capital is set at nine hundred thousand four hundred and ninety five pounds (GBP 900,495) represented by nine hundred thousand four hundred and ninety five (900,495) shares with a par value of one pound (GBP 1) each."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole Resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from seven hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-two pounds (GBP 799,992), by one hundred thousand five hundred and three pounds (GBP 100,503) to nine hundred thousand four hundred and ninety five pounds (GBP 900,495), by the issue of one hundred thousand five hundred and three (100,503) new shares with a nominal value of one pound (GBP 1) each at a subscription price of one pound (GBP 1) (being a total of one hundred thousand five hundred and three pounds (GBP 100,503)), against payment in cash made by the sole shareholder of the subscription price.

Thereupon the sole shareholder, represented by M^e Ralph Beyer, prenamed, subscribed to the new shares as set out in the agenda.

Evidence of the full payment in cash of the subscription price was shown to the undersigned notary.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended as set forth in the agenda.

All items on the agenda have thus been resolved on.

Expenses

For the purpose of the registration authorities the amount of GBP 100,503.- is valued at EUR 127,132.83.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 3,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

SOFTWARE LUXEMBOURG (HOLDCO 1) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129.184, représentée par M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 juin 2008, détenant en tant qu'unique associé la totalité des sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze (799.992) parts sociales émises dans "Software Luxembourg (HoldCo 2) S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée le 25 juin 2007 par acte reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1661 du 7 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 26 mai 2008 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur les points énoncés ci-après.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze livres sterling (GBP 799.992) d'un montant de cent mille cinq cent trois livres sterling (GBP 100.503) afin qu'il s'élève à neuf cent mille quatre cent quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 900.495), par l'émission de cent mille cinq cent trois (100.503) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune à un prix de souscription s'élevant à une livre sterling (GBP 1) (dont le montant total s'élève à cent mille cinq cent trois livres sterling (GBP 100.503); souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique de la société; libération du prix de souscription par l'associé unique par un apport en numéraire et émission des nouvelles parts sociales; modification conséquente de la première phrase de l'article 6 des statuts sociaux de la façon suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de neuf cent mille quatre cent quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 900.495) représenté par neuf cent mille quatre cent quatre-vingt-quinze (900.495) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.»

A la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société s'élevant actuellement à sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze livres sterling (GBP 799.992) d'un montant de cent mille cinq cent trois livres sterling (GBP 100.503) afin qu'il s'élève à neuf cent mille quatre cent quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 900.495), par l'émission de cent mille cinq cent trois (100.503) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune à un prix de souscription s'élevant à une livre sterling (GBP 1) (dont le montant total s'élève à cent mille cinq cent trois livres sterling (GBP 100.503), l'associé unique s'étant acquitté du paiement du prix de souscription par un apport en numéraire.

Par conséquent, l'associé unique, représenté par M^e Ralph Beyer, prénommé, a souscrit aux nouvelles parts sociales tel que mentionné à l'ordre du jour.

Preuve de l'entière libération du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

Par conséquent il a été décidé de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts sociaux comme mentionné dans l'ordre du jour.

Il a ainsi été décidé sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour.

Dépenses

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de GBP 100.503,- est évalué à EUR 127.132,83.

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à EUR 3.500,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27540. — Reçu six cent trente cinq euros cinquante-trois cents (635,53 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008098721/242/116.

(080113732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

BeaBeiLux, Bureau d'Etudes et d'Appropriations Luxembourgeois de Bâtiments et d'Equipements Industriels S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 22.118.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098704/3151/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01093. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Acmar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.203.

In the year two thousand and eight on the twenty-first day of July.

Before Maître Jean SECKLER, public notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ACMAR INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, constituted pursuant to a deed received by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, dated July 1, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1338 of September 14, 2002, duly registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number B 88203 (the "Company"),

having a share capital of eleven million seven hundred thousand Euro (11,700,000.- EUR), represented by eleven thousand seven hundred (11,700) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.

The meeting is opened at 00.30 p.m. and is presided by Mr Michael MBAYI, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting appoints as secretary Mr Sufian BATAINEH, juriste, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Mr Michel BULACH, lawyer at the Court, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed with the present deed and the proxies, with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the undersigned notary to state that: The shareholders present or represented at the Meeting as well as the number of shares held by each of them have been listed in an attendance list, signed by the proxyholders representing the shareholders and to which attendance list, dressed by the members of the bureau, the members of the meeting declare referring to.

The said attendance list, after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Will also remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities, the proxies issued by the shareholders present or represented at the meeting, after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary.

The President declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of this meeting is as follows:

Agenda:

1. Winding up and opening of the liquidation of the Company;
2. Appointment of Mr. Stéphane ROBERT, company director, born on 11th July 1974, in Uccle (Belgium), residing at 10, ruelle Sainte Devote, Monaco, as liquidator of the Company;
3. Determination of the powers of the said liquidator;
4. Determination of the remuneration of the said liquidator;
5. Termination of the directors' mandates and discharge to the directors;
6. Miscellaneous.

II.- It results from the attendance list that all the share capital is validly represented at the meeting.

III.- The present Extraordinary General Meeting, notes that the quorum required by article 21 of the articles of association of the Company, is present so that the meeting may validly deliberate on the points of the agenda.

The Statement of the Chairman, after verification by the scrutineer, is recognized as correct by the meeting.

The meeting recognized itself as validly constituted and apt to deliberate upon the points of the agenda.

The Chairman exposes the reasons that have justified the points of the agenda.

Resolutions

The meeting considers the points on its agenda and, after having deliberated, has approved unanimously, the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously RESOLVES to approve the anticipatory and voluntary winding-up of the Company and the opening of the liquidation of the Company with effect as of today.

Second resolution

The meeting unanimously RESOLVES to appoint Mr. Stéphane ROBERT, company director, born on 11th July 1974, in Uccle (Belgium), residing at 10, ruelle Sainte Devote, MC-98000 Monaco, as liquidator of the Company with immediate effect.

Third resolution

The meeting unanimously RESOLVES that the liquidator shall have the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg commercial companies act dated as of 10 August 1915, as amended (hereinafter referred to as the "Act").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Act, without prior consent of the general meeting of the Company.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall also be authorised to realize any assets of the Company against consideration in any form whatsoever, to make advance payments of any surplus assets of the Company to the shareholders of the Company as he deems fit.

Fourth resolution

The meeting unanimously RESOLVES that the liquidator may be remunerated in accordance with local usages.

Fifth resolution

The meeting unanimously RESOLVES to acknowledge and approve the termination of the directors' mandates with effect as at today and to grant full discharge to the directors of the Company for the execution of their mandates.

With no other understanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The present deed having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACMAR INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 1^{er} juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1338 du 14 septembre 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 85904 (ci-après la "Société"),

ayant un capital social de onze millions sept cent mille euros (11.700.000,- EUR), représenté par onze mille sept cents (11.700) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

La séance est ouverte à 12.30 heures sous la présidence de Monsieur Michael MBAYI, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sufian BATAINEH, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel BULACH, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée par les mandataires représentant les actionnaires, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclara et requit du notaire d'acter que:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux a été porté sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et ouverture de la liquidation de la Société;
2. Nomination de Mr Stéphane ROBERT administrateur de sociétés, né le 11 juillet 1974 à Uccle (Belgique), demeurant au 10, ruelle Sainte Devote, Monaco, en tant que liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Résiliation du mandat des administrateurs et délivrance de leur quitus;
5. Divers.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions actuellement en circulation, sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

III.- La présente assemblée générale, valablement convoquée, constate que le quorum de présence requis par l'article 21 des statuts de la Société, est atteint, c'est-à-dire le consentement unanime des actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la Société, et que la présente assemblée peut ainsi valablement délibérer sur les points de l'agenda.

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. L'assemblée se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité la dissolution anticipée et volontaire de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer M. Stéphane ROBERT administrateur de sociétés, né le 11 juillet 1974 à Uccle (Belgique), demeurant au 10, ruelle Sainte Devote, MC-98000 Monaco, comme liquidateur de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité que de conférer au liquidateur les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (ci-après la "Loi").

Il peut accomplir tous les actes et mener toutes les actions prévues à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Il peut aussi réaliser les actifs de la société contre des contreparties de toute forme que ce soit, faire des avances de paiements pour tout actif en surplus de la Société à l'actionnaire unique de la Société s'il l'estime opportun.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité que le liquidateur pourra être rémunéré en accord avec les usages de la place.

Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de mettre fin aux mandats des administrateurs prenant effet à ce jour et de leur accorder un quitus pour leurs décisions accomplies durant leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MBAYI - BATAINEH - BULACH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2008. Relation GRE/2008/3137. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008098699/231/174.

(080114188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

TPT - Tape Publishing and Trading A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.610.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} août 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098755/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

TPT - Tape Publishing and Trading A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.610.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} août 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098756/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

TPT - Tape Publishing and Trading A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.610.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} août 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098757/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Somapar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 52.517.

L'an deux mille huit, le quatre juin, à Luxembourg.

Devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société SOMAPAR S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

constituée à Luxembourg le 12 octobre 1995, par acte devant Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C de l'année 1993 à la page 30512, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire à Luxembourg, en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 220 du 21 février 2007.

L'assemblée est présidée par Maître Charles DURO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Federico FRANZINA, dirigeant de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés à la présente assemblée et le nombre des actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée. Ladite liste et les procurations signées ne varient par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. Il résulte de ladite liste de présence que sur 3.538 actions émises, représentant le capital social total de EUR 877.034,82 toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1) Approbation et ratification du projet de fusion daté du 31 mars 2008;

2) Approbation de la fusion de la Société avec les sociétés REMICH S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, SOMAFIN S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, SOMAINVEST S.A. société anonyme luxembour-

geoise, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri et PAM FINANCE S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet:

- sur présentation du rapport du Conseil d'administration de la Société en relation avec le Projet de Fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg C, n ° 850 en date du 8 avril 2008 et déposé auprès du registre de commerce de Luxembourg, et

- sur présentation du rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales;

3) Acceptation du transfert de tous les avoirs activement et passivement de la Société, en contrepartie de l'attribution à l'actionnaire unique de la Société de titres nouvellement créés par GECOS FINANCE S.A. selon le rapport d'échange suivant: pour 3.538 actions de valeur nominale de 247,89.-EUR de la Société, l'actionnaire unique de la Société recevra 22.596 actions sans désignation de valeur nominale de GECOS FINANCE S.A. sans paiement d'une soulte en espèces.

4) Constatation, qu'après la fusion, la Société sera dissoute, que toutes les anciennes actions émises seront annulées du fait que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à GECOS FINANCE S.A. au jour de la prise d'effet tel que défini dans le Projet de Fusion.

5) Décharge donnée au conseil d'administration et au réviseur d'entreprises indépendant spécial mandaté pour la fusion de la Société.

6) Approbation des statuts de la société GECOS FINANCE S.A. résultant de la fusion tels que publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg C n ° 850 du 8 avril 2008.

7) Nomination des organes sociaux de la société résultante de la fusion.

8) Fixation de l'adresse de la société résultante de la fusion.

IV. Le projet de fusion en date du 31 mars 2008 dont question à l'ordre du jour de l'assemblée a été publié au Mémorial en date du 8 avril 2008 (le "Projet de Fusion").

Après que l'assemblée a approuvé les déclarations qui précèdent, le secrétaire de l'assemblée a lu le rapport du conseil d'administration de la Société et le rapport du réviseur d'entreprises nommé par décision du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sur requête conjointe de toutes les sociétés parties à la fusion, ce rapport aboutissant à la conclusion suivante:

"Sur base de nos travaux, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisser à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion n'est pas pertinent et raisonnable;
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances et
- nous n'avons pas d'autre commentaire sur le projet de fusion."

En conformité avec l'article 271 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (la "Loi"), le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité des actes et formalités exécutés par la Société en relation avec la fusion, comme suit:

- le Projet de Fusion contient toutes les indications prescrites par l'article 261 de la Loi et a été publié au moins un mois avant la présente date;

- les rapports du conseil d'administration des cinq sociétés sur la fusion remplissent les conditions de l'article 265 de la Loi;

- tous les documents requis ont été tenus à la disposition des actionnaires en conformité avec l'article 267 de la Loi au siège social de la Société au moins un mois avant la date de cette assemblée.

Après avoir entendu les rapports susmentionnés, lesquels rapports resteront annexés au présent acte, ensemble avec le Projet de Fusion, après avoir examiné les états comptables de la Société, de REMICH S.A., de SOMAFIN S.A., de SOMAINVEST S.A. et de PAM FINANCE S.A. au 31 décembre 2007 et au vu des déclarations faites par le notaire instrumentant, l'assemblée a adopté chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier le projet de fusion daté du 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la fusion de la Société avec la société REMICH S.A., une société de droit luxembourgeois, SOMAFIN S.A., une société de droit luxembourgeois, SOMAINVEST S.A., une société de droit luxembourgeois et PAM FINANCE S.A., une société de droit luxembourgeois, la fusion prenant effet du point de vue comptable au 1^{er} janvier 2008.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter le transfert de tous les avoirs activement et passivement de la Société à la société GECOS FINANCE S.A. nouvellement constituée, en contrepartie de l'attribution à l'actionnaire unique de la Société de titres nouvellement émis par GECOS FINANCE S.A. selon le rapport d'échange suivant: pour 3.538 actions de valeur nominale de 247,89.-EUR de la Société, l'actionnaire unique de la Société recevra 22.596 actions sans désignation de valeur nominale de GECOS FINANCE S.A. sans paiement d'une soulte en espèces.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter l'attribution des 22.596 actions de GECOS FINANCE S.A. à l'actionnaire unique de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que par l'effet de fusion, la Société sera dissoute à la date des présentes et que toutes les anciennes actions émises seront annulées du fait que tous les avoirs activement et passivement de la Société sont considérés comme transférés à la société GECOS FINANCE S.A. au jour de la prise d'effet tel qu'arrêté dans le Projet de Fusion.

Sixième résolution

L'assemblée accorde décharge aux membres du conseil d'administration de la Société ainsi qu'au réviseur d'entreprises indépendant spécial en charge de la fusion pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

Septième résolution

L'assemblée générale approuve les statuts de la société GECOS FINANCE S.A. résultant de la fusion, tels que publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg C n ° 850 du 8 avril 2008.

Huitième résolution

L'assemblée approuve les nominations suivantes pour GECOS FINANCE S.A.

Administrateurs:

1. Monsieur Andrea CARLASSARE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Spinea (Italie).
2. Monsieur Francesco MOGLIA, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.
3. Monsieur Christophe VELLE, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.
4. Monsieur Armand DE BIASE, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.
5. Monsieur Federico FRANZINA, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

ALTER AUDIT S.à r.l., avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

L'assemblée générale approuve la fixation de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés à un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2008.

Neuvième résolution

L'assemblée générale approuve de fixer l'adresse de la société résultante de la fusion au L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et le Président ayant rappelé à l'assemblée que la fusion sera seulement effective après avoir été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires des sociétés REMICH S.A., SOMAFIN S.A., SO-MAINVEST S.A. et PAM FINANCE S.A., la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont signé avec Nous, le notaire le présent acte.

Signé: C. DURO, F. FRANZINA, M. GOEBEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 juin 2008. Relation: LAC/2008/22944. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008098581/211/132.

(080113705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

TPT - Tape Publishing and Trading A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.610.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} août 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098754/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

TPT - Tape Publishing and Trading A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.610.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} août 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098758/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

CEREP III Investment D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.033.

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth day of June.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of CEREP III Investment D S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136.033 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of her colleague impeached Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 17 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 557 on 5 March 2008. The articles of association have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 May 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since.

The meeting was opened with Mrs Emilie VIARD, maître en droit, residing in Nancy, in the chair, who appointed as secretary Mrs Ariette SIEBENALER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Solange WOLTER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two classes of Ordinary Shares, namely a class of A Ordinary Shares and a class of B Ordinary Shares, and conversion and split of the existing five hundred (500) Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, into two hundred forty-five (245) class A Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and two hundred fifty-five (255) class B Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

2. Amendment of Article 3 (corporate object) of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 3.1.** The main object of the Company is the acquiring and holding of the Notes, the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and the acquisition by purchase, subscription, or any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities).

3.2 The Company may, for the purpose of financing any investments permitted under article 3.1 also enter into the following transactions:

3.2.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.2.2 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company; and

3.2.3 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above."

3. Full restatement of the Company's articles of incorporation.

4. Acceptance of the resignation of CEREP III S.à r.l. as sole manager of the Company.

5. Approval of the appointment of Ms. Adriana De Alcantara, Company Director, born on 29 July 1970 in Sao Paulo, Brazil, with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and Mr. Marcel Stephany, Company Director, born on 4 September 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange, Luxembourg as "A Directors" of the Company for an unlimited period of time and with immediate effect.

6. Approval of the appointment of Mr. Oussama Daher, European Investment Manager, born on 3 August 1974 in Libreville, Gabon, with address at 70-72 Oakley Street, SW3 5HF London, United Kingdom and Mr. Robert Konigsberg, Principal, born on 25 March 1969 in New Mexico, USA., residing at 7602 Brittany Parc Ct. Falls Church, VA 22043, USA as "B Directors" of the Company for an unlimited period of time and with immediate effect.

7. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting (the "General Meeting") after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The General Meeting resolves to create two classes of Ordinary Shares, namely a class of A Ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares") and a class of B Ordinary Shares (the "Class B Ordinary Shares").

Subsequently, the General Meeting resolves to convert the five hundred (500) existing Ordinary Shares into (i) two hundred forty-five (245) Class A Ordinary Shares, and (ii) two hundred fifty-five (255) Class B Ordinary Shares.

The General Meeting notes that as a consequence, the two hundred forty-five (245) Class A Ordinary Shares and the two hundred fifty-five (255) Class B Ordinary Shares of the Company are held as follows:

- two hundred forty-five (245) A Ordinary Shares are held by LB LUX RE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.451; and

- two hundred fifty-five (255) B Ordinary Shares are held by CEREP III Finland S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.291.

The General Meeting resolves to authorise any lawyer of Arendt & Medernach, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned conversion.

Second Resolution

The General Meeting resolves to amend article 3 (corporate object) of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 3.1.** The main object of the Company is the acquiring and holding of the Notes, the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and the acquisition by purchase, subscription, or any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities).

3.2 The Company may, for the purpose of financing any investments permitted under article 3.1 also enter into the following transactions:

3.2.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.2.2 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company; and

3.2.3 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above."

Third Resolution

The General Meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration

1. Form - corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name "CEREP III Investment D S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Companies Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered office.

2.1 Location

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 Transfer

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board.

3. Object.

3.1 The main object of the Company is the acquiring and holding of the Notes, the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and the acquisition by purchase, subscription, or any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities).

3.2 The Company may, for the purpose of financing any investments permitted under article 3.1 also enter into the following transactions:

3.2.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.2.2 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company; and

3.2.3 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, shares

5. Share capital.

5.1 Corporate capital

The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred forty-five (245) shares of class A with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the "Class A Shares") and two hundred fifty-five (255) shares of class B with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the "Class B Shares" and together with the Class A Shares referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 Rights attached to the Shares

All Shares have the rights given to them in these articles.

5.3 Share Certificates

The Company shall upon request of the Shareholders issue share certificates carrying the following statement:

"Any disposition, transfer, charge of, creation of security interest over, or dealing in any other manner in the Shares represented by this certificate is restricted by a joint venture agreement as may be entered into from time to time."

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 General

No Shareholder shall transfer or dispose of the whole or any part of its Shares other than: where such transfer or disposal is of a proportionately equal amount of the Shares held by the transferring Shareholder and of the principal amount of any other investment in the Company which the transferring Shareholder may hold;

(a) in accordance with articles 7.2 or 7.4; or

(b) in the case of the Lehman Shareholder to any of its Affiliates, and in the case of the Carlyle Shareholder to any of its Affiliates, in accordance with articles 7.5 and 7.6; or

(c) with the prior written consent of the other Shareholder, such consent to be given in accordance with the provisions of the Companies Law.

7.2 Lehman Shareholder

7.2.1 Nothing in article 7.1 shall, without prejudice to the Companies Law:

(a) prevent the Lehman Shareholder from pledging, mortgaging, charging, creating a security interest, otherwise encumbering, or entering into any agreement in respect of its Shares or any interest in any Shares in connection with a securitisation or other financing; or

(b) subject to articles 7.6, prevent the Lehman Shareholder from transferring its Shares to an Affiliate of the Lehman Shareholder; or

(c) subject to article 7.3 and 7.5, prevent the Lehman Shareholder from transferring its Shares to a Financial Institution.

7.2.2 Other than the right of pre-emption set out in article 7.3, the Carlyle Shareholder agrees to waive any rights of pre-emption set out in article 7.4 it may have under these Articles in connection with any such dealing by the Lehman Shareholder with any Shares or with any interest in any Shares pursuant to this article 7.2.

7.3 Carlyle Shareholder Pre-emption Right

7.3.1 Transfer Notice

Before the Lehman Shareholder transfers, or disposes of, any of its Shares in accordance with article 7.2 c) the Lehman Shareholder shall give notice in writing (the "Transfer Notice") to the Company and the Carlyle Shareholder of its desire to do so.

7.3.2 Contents of the Transfer Notice:

- (a) shall specify details of the Shares desired to be transferred or disposed of (the "Offered Investment");
- (b) shall specify the price which the Lehman Shareholder is willing to accept for the Offered Investment; and
- (c) shall constitute the Lehman Shareholder's offer to sell the Offered Investment to the Carlyle Shareholder at the price specified in the Transfer Notice (the "Transfer Price").

7.3.3 Acceptance/Rejection

The Carlyle Shareholder shall within five (5) Business Days of the Transfer Notice advise the Lehman Shareholder whether it accepts or rejects the Transfer Price offered by the Lehman Shareholder. If the Carlyle Shareholder does not respond to the Transfer Notice within five (5) Business Days, it shall be deemed to have rejected the Transfer Price offered by the Lehman Shareholder.

7.3.4 Allocation Notice

If the Carlyle Shareholder accepts the Transfer Price, the Carlyle Shareholder shall forthwith give notice (the "Allocation Notice") of the acceptance of the offer to purchase the Offered Investment in accordance with article 7.3.2 to the Lehman Shareholder. The Allocation Notice shall specify the place and time (being not earlier than five (5) and not later than ten (10) Business Days after the date of the Allocation Notice) at which the Transfer Price is to be paid by the Purchaser and the Offered Investment are to be transferred by the Lehman Shareholder to the Carlyle Shareholder.

7.3.5 Binding Effect

The Lehman Shareholder shall be bound to transfer the Offered Investment against tender of the Transfer Price in accordance with the terms of the Allocation Notice.

7.3.6 Rejection of Offer

If the Carlyle Shareholder rejects the offer to purchase the Offered Investment in accordance with article 7.3.3 or if through any fault of the Carlyle Shareholder the purchase of the Offered Investment is not completed in accordance with the terms of the Allocation Notice, the Lehman Shareholder shall be entitled to transfer the Offered Investment to any other person subject always to the other provisions of these Articles.

7.4 Dealings by the Carlyle Shareholder

The Carlyle Shareholder shall not be entitled to transfer any of its Shares to any person other than to an Affiliate of the Carlyle Shareholder (as provided for further in this article 7.4 and as further restricted in Article 7.5) without the prior written consent of the Lehman Shareholder, such consent not to be unreasonably withheld.

Subject to article 7.5 and without prejudice to the Companies Law, nothing in article 7.1 shall prevent the Carlyle Shareholder from transferring its Shares to an Affiliate of the Carlyle Shareholder.

The Lehman Shareholder agrees to waive any rights of pre-emption it may have under these Articles in connection with any such dealing by the Carlyle Shareholder with any Shares or with any interest in any Shares pursuant to this article 7.4.

7.5 General Transfer Provisions

7.5.1 The Shareholders shall not transfer or otherwise dispose of any interest in any of their Shares in favour of any person (a "Transferee") until the following conditions shall first have been satisfied (without prejudice to the other provisions of these Articles):

- (a) the relevant Shareholder and/or the Transferee shall have provided to the other Shareholder such information as that other Shareholder shall require to enable it to carry out its KYC (Know-Your-Customer) checks and that other Shareholder shall have satisfied its KYC requirements in relation to the proposed Transferee;
- (b) the rights of the other Shareholder under these Articles shall not be adversely affected; and
- (c) the Transferee creates security over its Shares in favour any third party credit providers on the same terms as may be in place at the time of the transfer.

7.6 Transfer to third parties

Any transfer of any Shares by a Shareholder to a third party in accordance with these Articles and without prejudice to the Companies Law shall be subject to the condition that if the Shareholder transfers any Shares to a person that is not already a Shareholder it shall require the transferee as a condition of the transfer to execute a deed of accession to any shareholder or joint venture agreement which might be outstanding at the time of such transfer confirming to the other Shareholder that it shall be bound by the terms of such agreement as a Shareholder in respect of the Shares transferred.

7.7 Registration of Transfers

The Company shall only approve for registration a transfer of Shares carried out in accordance with these Articles or any shareholder or joint venture agreement.

7.8 Recording of Transfers

Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Companies Law.

Chapter III.- Management

8. Management.

8.1 Number of Directors

The Company is managed by a maximum number of four (4) Directors of whom two (2) shall be A Directors and two (2) shall be B Directors. The Directors need not be shareholders.

The A Directors and B Directors shall together form the Board.

8.2 Appointment of Directors

The Lehman Shareholder shall be entitled from time to time, at its sole discretion, to deliver to the Carlyle Shareholder a list of candidates for appointment as an "A" Director (such list to contain more candidates than the number of "A" directors to be appointed) from which the Carlyle Shareholder undertakes, in a general meeting of shareholders of the Company, to appoint the "A" Directors.

The Carlyle Shareholder shall be entitled from time to time, at its sole discretion, to deliver to the Lehman Shareholder a list of candidates for appointment as an "B" Director (such list to contain more candidates than the number of "B" directors to be appointed) from which the Lehman Shareholder undertakes, in a general meeting of shareholders of the Company, to appoint the "B" Directors.

8.3 Quorum and Voting Rights

Subject to the provisions of article 8.4, the quorum for any meeting of the Board shall be two Directors.

Each Director shall have one vote at any meeting of the Board.

8.4 Representation of Directors

In the event that any "A" or "B" Director is not in attendance at a meeting of the Board, such Director may grant a power of attorney to any other Director of his class to represent him at the meeting and vote in his place as his proxy holder.

8.5 Directors' roles

8.5.1 The "B" Directors may propose one of the B Directors to the office of Chairman of the Board and the Board may propose one or more of their number for appointment to any other executive office.

8.5.2 The Chairman of the Board shall have a casting vote for any decisions under article 9.1 which do not fall within the scope of Major Decisions. For the avoidance of doubt, the Chairman shall not have a casting vote at Board meetings in relation to any Major Decisions taken pursuant to articles 9.2 and 9.3.

8.5.3 The Directors of the Company shall not be entitled to any remuneration from the Company.

9. Powers of the board/decisions.

9.1 Decisions

9.1.1 Any decisions to be adopted by the Board shall be adopted by:

- (a) a majority of the votes cast of the Directors present or represented; or
- (b) the written consent of all "A" Directors and "B" Directors to such decision.

9.1.2 For any decision which does not fall within the scope of Article 9.3 (such decisions that do fall within the scope of Article 9.3 being referred to as "Major Decisions"), the majority vote shall include a vote in its favour by all "B" Directors present or represented, whereby in case of a tie, the chairman shall have a casting vote in accordance with article 8.5.2.

9.2 Major Decisions

For any decision which falls within the scope of Article 9.3, the majority vote shall include:

9.2.1 a vote in its favour by the "A" Directors and "B" Directors present or represented at a board meeting of the Company properly convened and held in accordance with these Articles; or

9.2.2 the written consent of all "A" Directors and "B" Directors to such Major Decision where the Major Decision is adopted by a written resolution.

9.3 Scope of Major Decisions

The Major Decisions shall consist in the following:

9.3.1 Entering into, varying in any material manner, or terminating any loan agreement or security agreement.

9.3.2 The institution or settlement of any legal action, arbitration or other proceedings (including conducting or settling any claim with respect to insurance proceeds), other than proceedings in relation to the collection of rent or service charge in respect of occupational leases.

9.3.3 Any proposal to amend these Articles or in the capital structure or the allotment or issue of further Shares (of any class) or the variation of any rights attaching to Shares of any class or the creation of any options to subscribe for or acquire Shares.

9.3.4 Except in respect of the Notes, the issue, except as contemplated by any shareholders agreements of any debenture or loan stock (whether secured or unsecured) or the creation of any mortgage, charge, lien, encumbrance or other third party right over any of the Company's assets or the giving of any guarantee or indemnity to or becoming surety for any third party.

9.3.5 The making of any loan by the Company.

9.3.6 The creation, renewal or extension of any borrowings by the Company, save for the conduct of negotiations in relation to any borrowings that will result in any amounts owing (present or future, actual or contingent) to the Lehman Shareholder from time to time.

9.3.7 The appointment, remuneration, compensation, transfer and discharge of any officer or employee of the Company (other than the appointment or removal of "A" or "B" Directors of the Company pursuant to these Articles) and the appointment of any committee of the Board.

9.3.8 Any transaction by the Company with any Shareholder or any Affiliate of the Shareholder.

9.3.9 Any obligation (including the acquisition or construction or lease of items of tangible or intangible property) of the Company which could involve the payment by it, in cash or otherwise, of amounts in excess of €100,000 in each individual case.

9.3.10 Except in respect of the Notes, the making, granting or allowing of any claim, disclaimer, surrender, election or consent for taxation purposes.

9.3.11 The provision of any additional capital to the Company by any of the Shareholders.

9.3.12 Unless otherwise agreed between the Shareholders, any proposal of merger or sale, or winding up of the Company or cessation of any business operation or any material change in the business of the Company.

9.3.13 Any proposal to make a distribution by the Company.

9.3.14 Appointing or engaging or terminating the appointment or contract of engagement of any professional, legal counsel, sales agent, title company, asset manager, property manager, contractor or supplier as a result of which any group company may incur costs of €100,000 or more or which may not be fulfilled or completed within one year (other than paid out of service charge proceeds).

9.3.15 The acquisition or construction or lease of items of tangible or intangible property involving an estimated expenditure of €25,000 or more in each individual case.

9.3.16 Except in respect of the Notes, any change in the Company's accounting policies, auditors, bankers, accounting reference date or bank mandates.

9.3.17 The granting or entering into any licence, agreement or arrangement concerning any part of the name of the Company or any of its intellectual property rights.

9.3.18 Establishing any bonus, profit sharing, share option or other incentive scheme for any Director or employee of the Company or a subsidiary undertaking.

9.3.19 Any constraints or other conditions which may be imposed on the constitution or regulation of the Company and which might adversely affect the sale or other disposal of the Company or interests in the Company.

9.3.20 Any proposal to change of name of the Company.

9.3.21 The taking of any step in connection with a voluntary Insolvency Event in relation to the Company.

9.4 Third Party Dealings

In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.5 Competence of the Board

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

11. Delegation and agent of the board.

11.1 Appointment of Agent

The Board may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 Agents's Responsibilities

The Board will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board.

12.1 Convening

Meetings of the Board shall be properly convened and held at such times as may be determined by the Board and in any event not less than four (4) times annually at the Company's principal place of business in Luxembourg as the Board may from time to time determine or in such manner as permitted by these Articles.

12.2 Notices

Five (5) Business Days' written notice shall be given to each of the Directors of all Board meetings (except if there are exceptional circumstances or the majority of the "A" Directors and the "B" Directors agree to shorten notice).

Each notice of a Board meeting shall:

- (a) specify a reasonably detailed agenda;
- (b) be accompanied by any relevant papers;
- (c) be sent by courier, facsimile transmission or e-mail if sent to an address outside Luxembourg; and
- (d) be received by all the Directors a minimum of three (3) Business Days prior to the meeting.

12.3 Technical Devices

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology, and each participating Director shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.4 Written resolutions

Written resolutions of the Board can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at physical Board meetings.

12.5 Board Minutes

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Director or by any person nominated by any Director or during a meeting of the Board.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes.

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14. Holding of general meetings.

14.1 Convening

Shareholders meetings may always be convened by the Board, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 Written Resolutions

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Annual General Meeting

Should the Company have more than twenty-five (25) Shareholders, at least one (1) annual general meeting must be held each year.

Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval which also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board.

14.4 Shareholder Approval

No Shareholder shall do, or agree to do, any of the following without the prior written approval of all of the Shareholders:

- (a) Subject to article 7.2.1 (a) any pledge, mortgage, charge or otherwise encumber or create a security interest over the whole or any part of its Shares; or
- (b) any grant an option over the whole or any part of its Shares or any interest in the whole or any part of its Shares; or
- (c) the entering into any agreement in respect of the voting rights attached to any Share.

15. Majorities.

15.1 General Collective Decisions

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Changes to these Articles and opening of Liquidation Procedures

Resolutions to alter the Articles or to open liquidation procedures may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Companies Law.

15.3 Change of Nationality

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year

16. Business year.

16.1 Financial Year

The Company's financial year starts on the first day of December and ends on the last day of November of each year.

16.2 Annual Accounts

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the, the Board and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Inspection of Inventory/Balance Sheet

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

Distributions

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law, these Articles and any shareholders agreement which might be outstanding at the time of such distribution, the Company shall apply any amounts available for distribution pursuant to the distribution mechanisms agreed between the Shareholders from time to time after first having allocated five per cent (5 %) of the net profits to a legal reserve fund until such legal reserve fund reaches one tenth (1/10) of the Company's nominal capital.

Chapter VI.- Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Companies Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Chapter IX.- Definitions

"A Director" means any director (gérant) appointed in accordance with Article 7.2.1 (Appointment of Directors) and as set out in the Articles.

"A Share" means an "A" share of €25 in the capital of the Company.

"Accounting Policies" means generally accepted accounting principles and policies in Luxembourg GAAP.

"Affiliate" means, in relation to any specified person:

(a) any other person directly or indirectly controlling or controlled by, or under direct or indirect common Control with, the specified person; or

(b) any other person or fund managed by the specified person.

"Allocation Notice" shall have the meaning given to it in article 7.3.3.

"Applicable Law" means in all relevant jurisdictions any statute and any instruments, rules, orders, regulations, notices, directions, bye-laws, permissions and plans for the time being made under, or deriving validity from it, any European Directives or Regulations and any rules, regulations, orders, bye-laws or codes of practice of any local authority or statutory utility authority.

"Articles" means these articles of association.

"Auditors" means such auditors of the Company appointed from time to time.

"B Director" means any director (gérant) appointed in accordance with Article 7.2.2 (Appointment of Directors) and as set out in the Articles.

"B Share" means a "B" share of €25 in the capital of the Company.

"Board" means the board of Directors (conseil de gérance) of the Company for the time being and from time to time.

"Business Day" means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for general business in London, Luxembourg and New York.

"Carlyle Shareholder" means CEREP III Finland S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 130.291 and any of its Affiliates;

"Class A Notes" means the aggregate par value (being €552,713,753) of the €836,430,000 Class A Commercial Mortgage-Backed Notes due 2018 issued by the Issuer which are to be purchased by the Company pursuant to the Notes Sale Agreement.

"Class B Notes" means the aggregate par value (being €68,776,523) of the €97,100,000 Class B Commercial Mortgage-Backed Notes due 2018 issued by the Issuer which are to be purchased by the Company pursuant to the Notes Sale Agreement.

"Class C Notes" means the aggregate par value (being €52,235,334) of the €79,000,000 Class C Commercial Mortgage-Backed Notes due 2018 issued by the Issuer which are to be purchased by the Company pursuant to the Notes Sale Agreement.

"Class D Notes" means the aggregate par value (being €31,341,200) of the €33,400,000 Class D Commercial Mortgage-Backed Notes due 2018 issued by the Issuer which are to be purchased by the Company pursuant to the Notes Sale Agreement.

"Class E Notes" means the aggregate par value (being €4,178,827) of the €44,320,000 Class E Commercial Mortgage-Backed Notes due 2018 issued by the Issuer which are to be purchased by the Company pursuant to the Notes Sale Agreement.

"Class F Notes" means the aggregate par value (being €11,206,414) of the €21,585,000 Class F Commercial Mortgage-Backed Notes due 2018 issued by the Issuer which are to be purchased by the Company pursuant to the Notes Sale Agreement.

"Companies Law" means the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

"Director" means gérant.

"Distribution" means, to the extent permitted by applicable law, any dividend, redemption or distribution of assets by a company to its members whether in cash or otherwise on account of capital or income.

"Financial Institution" means a reputable financial institution, which has a net worth of not less than £100,000,000 or any other entity approved by the Carlyle Shareholder (such approval not to be unreasonably withheld or delayed).

"Insolvency Event" means in respect of any party:

(i) the relevant party is unable or admits inability to pay its debts as they fall due, suspends making payments on any of its debts or, by reason of actual or anticipated financial difficulties, commences negotiations with one or more of its creditors with a view to rescheduling any of its indebtedness;

(ii) the value of the assets of the relevant party is less than its liabilities (taking into account contingent and prospective liabilities);

(iii) a moratorium is declared in respect of any indebtedness of the relevant party;

(iv) any corporate action, legal proceedings or other procedure or step is taken, or notice given, in relation to:

(1) the suspension of payments, a moratorium of any indebtedness, winding-up, dissolution, controlled management, administration or reorganisation (by way of voluntary arrangement, scheme of arrangement or otherwise) of, or the appointment of an administrator to the relevant party; or

(2) a composition, assignment or arrangement with any creditors of the relevant party; or

(3) the appointment of a provisional liquidator, a liquidator, receiver, receiver or manager, administrative receiver, administrator, compulsory or interim manager or other similar officer in respect of the relevant party or any of its assets; or

(4) a winding up under applicable law; or

(5) enforcement of any security over any assets of the relevant party, or any analogous procedure or step is taken in any jurisdiction with respect to the relevant party.

"Lehman Shareholder" means LB LUX RE HOLDINGS S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 138.451 and any of its Affiliates.

"Major Decision" means any of the matters listed in article 9.2.

"Notes" means the Class A Notes, the Class B Notes, the Class C Notes, the Class D Notes, the Class E Notes and the Class F Notes owned by the Company, in each case together with all rights of the Borrower to receive payments (whether of principal, interest, costs or otherwise) in relation thereto and "Note" shall be construed accordingly, each as further defined in the Facility Agreement.

"Note Payment Date" means the 22 day of January, April, July and October in each year, or if such day is not a Business Day, the next succeeding Business Day.

"Offered Investment" shall have the meaning given to it in article 7.3.1.(a).

"Share" means any share in the capital of the Company of whatever class.

"Shareholder" means any person registered in the books of the Company as the holder of a Share for the time being.

"Transfer Notice" shall have the meaning given to it in article 7.3.1. "Transfer Price" shall have the meaning given to it in article 7.3.1.(c).

Fourth Resolution

Further to the resignation letter signed by CEREP III S.à r.l., as tabled, the General Meeting resolves to accept the resignation of CEREP III S.à r.l. from his duties as manager of the Company with effect as of today.

The General Meeting decides to grant full discharge to the resigning manager for the exercise of his mandate.

Fifth Resolution

The General Meeting resolves to appoint the following persons as new "A Directors" (gérants) of the Company with effect as of today and for an unlimited period of time:

Ms. Adriana De Alcantara, Company Director, born on 29 July 1970 in Sao Paolo, Brazil with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

Mr. Marcel Stephany, born on 4 September 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange, Luxembourg.

Sixth Resolution

The General Meeting resolves to appoint the following persons as new "B Directors" (gérants) of the Company with effect as of today and for an unlimited period of time:

- Mr. Oussama Daher, European Investment Manager, born on 3 August 1974 in Libreville, Gabon, with address at 70-72 Oakley Street, SW3 5HF London, United Kingdom, and

- Mr. Robert Konigsberg, Principal, born on 25 March 1969 in New Mexico, USA, residing at 7602 Brittany Parc Ct. Falls Church, VA 22043, USA.

As a consequence of the aforementioned appointments the General Meeting declares that the board of directors (conseil de gérance) of the Company is composed as follows:

- Ms. Adriana De Alcantara as "A Director";
- Mr. Marcel Stephany as "A Director";
- Mr. Oussama Daher as "B Director"; and
- Mr. Robert Konigsberg as "B Director".

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de CEREP III Investment D S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.033, (la «Société»), et constituée suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, n° 557, page 26.690, du 13 mars 2008. Les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 29 mai 2008, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence Madame Emile VIARD, maître en droit, demeurant à Nancy,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Madame Solange WOLTER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Création de deux classes d'actions, à savoir des actions de classe A et des actions de classe B, et la conversion des cinq cents (500) actions existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, en deux cent quarante-cinq (245) actions de classe A avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune et deux cent cinquante-cinq (255) actions de classe B avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.-) chacune;

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.1.** L'objet principal de la Société est l'acquisition et la détention des Obligations, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises et étrangères, et l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres d'emprunts ou autres titres ou instruments de dette (convertible ou non) de toute sorte (incluant les titres synthétiques sans s'y limiter)

3.2 La Société pourra, pour les besoins de financement d'un investissement permis par l'article 3.1, être engagée dans les opérations suivantes:

3.2.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société; et

3.2.2 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

3.2.3 il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

3. Modification complète des statuts de la Société.

4. Approbation de la démission de CEREP III S.à r.l. en tant que gérant unique de la société.

5. Approbation de la nomination de Mlle. Adriana De Alcantara, Company Director, née le 29 juillet 1970 à Sao Paolo, Brésil, avec adresse professionnelle à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et M. Marcel Stephany, Company Director, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg adresse professionnelle à 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange, Luxembourg en tant que gérants A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

6. Approbation de la nomination de M. Oussama Daher, European Investment Manager, né le 3 août 1974 à Libreville, Gabon, avec adresse professionnelle à 70-72 Oakley Street, SW3 5HF Londres, Royaume-Unis et M. Robert Konigsberg, Principal, né le 25 mars 1969 à New Mexico, USA, demeurant à 7602 Brittany Parc Ct. Falls Church, VA 22043, USA en tant que gérants B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

7. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de leurs parts sociales sont énumérés à la liste de présence ci-jointe; cette liste de présence, signée par les associés, les mandataires des associés représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les procurations signées «ne varietur» par les comparants resteront, elles aussi, annexées au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire, représentant la totalité du capital social de la société, est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les différents points à l'ordre du jour.

L'assemblée générale (l'«Assemblée Générale») prend alors les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée Générale décide de créer deux classes d'actions, à savoir les actions de classe A (les «Actions de Classe A») et les actions de classe B (les «Actions de Classe B»).

Par suite, l'Assemblée Générale décide de convertir les cinq cents (500) actions existantes avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune en deux cent quarante-cinq (245) Actions de Classe A avec une valeur nominale

de vingt-cinq Euros (25.-) chacune et deux cent cinquante-cinq (255) Actions de Classe B avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'Assemblée Générale note qu'en conséquence, les deux cent quarante-cinq (245) Actions de Classe A et les deux cent cinquante-cinq (255) Actions de Classe B sont détenues de la façon suivante:

- deux cent quarante-cinq (245) Actions de Classe A sont détenues par LB LUX RE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.451; et

- deux-cent cinquante-cinq (255) Actions de Classe B sont détenues par CEREP III Finland S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.291.

L'Assemblée Générale décide d'autoriser tout avocat d'Arendt & Medernach, agissant individuellement, à faire des modifications appropriées dans le registre des parts sociales de la Société afin de refléter la conversion des actions précitée.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts (objet sociale) de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.1.** L'objet principal de la Société est l'acquisition et la détention des Obligations, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises et étrangères, et l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres d'emprunts ou autres titres ou instruments de dette (convertible ou non) de toute sorte (incluant les titres synthétiques sans s'y limiter)

3.2 La Société pourra, pour les besoins de financement d'un investissement permis par l'article 3.1, être engagée dans les opérations suivantes:

3.2.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société; et

3.2.2 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

3.2.3 il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide une modification complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Forme, nom, siège social, objet, durée

1. Forme - dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CEREP III Investment D S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Localisation

Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Transfert

Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet principal de la Société est l'acquisition et la détention des Obligations, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises et étrangères, et l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres d'emprunts ou autres titres ou instruments de dette (convertible ou non) de toute sorte (incluant les titres synthétiques sans s'y limiter)

3.2 La Société pourra, pour les besoins de financement d'un investissement permis par l'article 3.1, conclure les opérations suivantes:

3.2.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.2.2 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société; et

3.2.3 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, parts

5. Capital social.

5.1 Actif social

Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par deux cent quarante-cinq (245) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune (ci-après les «Parts Sociales de Classe A»), et deux cent cinquante-cinq (255) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune (ci-après les «Parts Sociales de Classe B»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Droits attachés aux Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales auront des droits qui leur sont accordés par ces statuts.

5.3 Certificats de Parts Sociales

La Société émettra à la demande des Associés des certificats de parts sociales, qui porteront la mention suivante: «Tout acte de disposition, de transfert, de constitution de sûreté ou toute autre transaction portant sur les Parts Sociales représentées par ce certificat est restreint par un contrat de joint-venture conclu de temps à autres.»

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Général

Aucun Associé ne pourra céder ni disposer de la totalité ou d'une partie de ses Parts Sociales que dans les conditions suivantes:

(a) lorsque ce transfert ou cette disposition est d'un montant proportionnellement égal au nombre de Parts Sociales détenues par l'Associé Cessionnaire et au montant principal de tout autre investissement dans la Société que l'Associé Cessionnaire détient en qualité de prêteur; ou

(b) conformément aux articles 7.2 ou 7.4; ou

(c) dans le cas de l'Associé Lehman au profit de l'une de ses Affiliées, et dans le cas de l'Associé Carlyle au profit de l'une de ses Affiliées, conformément aux articles 7.5 et 7.6; ou

(d) avec l'accord écrit préalable de l'autre Associé, cet accord devant être donné conformément aux dispositions de la Loi.

7.2 L'Associé Lehman

7.2.1 Les termes de l'article 7.1 ne sauraient en aucun cas, sans préjudice de la Loi:

(a) empêcher l'Associé Lehman de mettre en gage, hypothéquer, constituer une sûreté, ou de grever de tout autre manière, ou de conclure un accord portant sur ses Parts Sociales ou sur tout intérêt dans n'importe quelles Parts Sociales, en relation avec une titrisation ou tout autre financement; ou

(b) sous réserve de l'article 7.6, empêcher l'Associé Lehman de céder ses Parts Sociales à l'un de ses Affiliées; ou

(c) sous réserve de l'article 7.3 et 7.5, empêcher l'Associé Lehman de céder ses Parts Sociales à un Etablissement Financier.

7.2.2 Excepté le droit de préemption exposé à l'article 7.3, l'Associé Carlyle accepte de renoncer à tout droit de préemption exposé à l'article 7.4 dont il pourrait bénéficier en vertu des présents Statuts concernant toute transaction de l'Associé Lehman portant sur des Parts Sociales ou sur tout intérêt dans n'importe quelles Parts Sociales conformément à cet article 7.2.

7.3 Droit de préemption de l'Associé Carlyle

7.3.1 Avis de Cession

Avant que l'Associé Lehman ne cède ou ne dispose de ses Parts Sociales conformément à l'article 7.2 c), l'Associé Lehman notifiera par écrit (l'«Avis de Cession») à la Société et à l'Associé Carlyle son intention en ce sens.

7.3.2 L'Avis de Cession devra:

(a) exposer les détails des Parts Sociales qui seront cédées ou dont il sera disposé (l'«Investissement Offert»);

(b) mentionner le prix que l'Associé Lehman sera prêt à accepter pour l'Investissement Offert; et

(c) constituer l'offre de l'Associé Lehman de vendre l'Investissement Offert à l'Associé Carlyle au prix mentionné dans l'Avis de Cession (le «Prix de Cession»)

7.3.3 Acceptation/Refus

L'Associé Carlyle fera connaître à l'Associé Lehman dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la date de l'Avis de Cession son acceptation ou son refus du Prix de Cession offert par l'Associé Lehman. Si l'Associé Carlyle ne répond pas à l'Avis de Cession dans ce délai de cinq (5) Jours Ouvrables, il sera réputé avoir refusé le Prix de Cession offert par l'Associé Lehman

7.3.4 Avis d'Attribution

Si l'Associé Carlyle accepte le Prix de Cession, l'Associé Carlyle devra aussitôt notifier à l'Associé Lehman son acceptation (l'«Avis d'Attribution») de l'offre d'achat de l'Investissement Offert conformément à l'article 7.3.2. L'Avis d'Attribution mentionnera le lieu et la date (qui ne précédera pas le cinquième Jour Ouvrable et ne dépassera pas le dixième Jour Ouvrable suivant la date de l'Avis d'Attribution) auxquels le Prix de Cession sera réglé par l'Acheteur et l'Investissement Offert transféré par l'Associé Lehman à l'Associé Carlyle.

7.3.5 Effet obligatoire

L'Associé Lehman sera obligé de transférer l'Investissement Offert en contrepartie du Prix de Cession conformément aux termes de l'Avis d'Attribution.

7.3.6 Refus de l'Offre

Si l'Associé Carlyle refuse l'offre d'achat de l'Investissement Offert conformément à l'article 7.3.3 ou si, par la faute de l'Associé Carlyle, l'achat de l'Investissement Offert n'est pas réalisé conformément aux termes de l'Avis d'Attribution, l'Associé Lehman sera autorisé à céder l'Investissement Offert à toute autre personne, toujours sous réserve des autres dispositions des présents Statuts.

7.4 Transactions par l'Associé Carlyle

L'Associé Carlyle n'est autorisé à céder aucune de ses Parts Sociales à une personne ou entité autre que l'une de ses Affiliées (tel que stipulé ci-dessous dans cet article 7.4 et tel limité ci-après à l'article 7.5) sans l'accord écrit préalable de l'Associé Lehman, cet agrément ne pouvant être déraisonnablement refusé.

Sous réserve de l'article 7.5 et sans préjudice de la Loi, les termes de l'article 7.1 ne sauraient en aucun cas empêcher l'Associé Carlyle de céder ses Parts Sociales à une Affiliée de l'Associée Carlyle.

L'Associé Lehman accepte de renoncer à tout droit de préemption dont il pourrait bénéficier en vertu des présents Statuts concernant toute transaction de ce type conclue par l'Associé Carlyle portant sur des Parts Sociales ou sur tout intérêt dans n'importe quelles Parts Sociales conformément à cet article 7.4.

7.5 Dispositions générales sur la Cession

7.5.1 Les Associés ne céderont ni ne disposeront de toute autre manière d'aucun de leurs intérêts dans aucun de leur Investissement de Capital en faveur d'une quelconque personne (le «Cessionnaire») tant que les conditions suivantes ne sont pas au préalable réunies (sans préjudice des autres dispositions des Statuts):

(a) l'Associé concerné et/ou le Cessionnaire aura/auront fourni à l'autre Associé les informations demandés par l'autre Associé d'effectuer les vérifications «KYC» (Know your Customer) et que l'autre Associé aura satisfait aux exigences KYC relatives au Cessionnaire proposé;

(b) les droits de l'autre Associé en vertu des présents Statuts ne sont pas affectés;

(c) le Cessionnaire aura constitué des sûretés sur ses Parts Sociales en faveur d'un quelconque tiers fournisseur de crédit selon les mêmes termes que ceux en vigueur à la date de la cession.

7.6 Cession à un Tiers

Toute cession de Parts Sociales par un Associé à un tiers, conformément aux présents Statuts et sans préjudice des dispositions de la Loi, sera soumise à la condition que, si l'Associé cède des Parts Sociales à une personne qui n'est pas déjà Associé, le Cessionnaire sera requis de signer un acte d'adhésion à tout pacte d'associés ou contrat de joint-venture, qui pourra être en vigueur à la date de cette cession, confirmant à l'autre Associé sa soumission aux termes dudit pacte ou contrat en sa qualité d'Associé, relativement aux Parts Sociales cédées.

7.7 Inscription de la Cession

La Société approuvera seulement pour enregistrement une cession de Parts Sociales réalisée conformément aux présents Statuts ou à tout pacte d'associés ou contrat de joint-venture.

7.8 Inscription de la Cession

Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé, et ne sera valable vis-à-vis de la Société ou des tiers qu'autant qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par la Société et conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

8. Gérance.

8.1 Nombres de Gérants

La Société est gérée par un nombre maximum de quatre (4) Gérants dont deux (2) sont des Gérants de Catégorie A et deux (2) sont des Gérants de Catégorie B. Les Gérants ne doivent pas nécessairement être des Associés.

Les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B formeront ensemble le Conseil de Gérance.

8.2 Nomination des Gérants

L'Associé Lehman est autorisé, à sa seule discrétion, à adresser à l'Associé Carlyle une liste de candidats pour la nomination de Gérants de Catégorie A (une telle liste devant comporter plus de candidats que le nombre de Gérants de Catégorie A à nommer), parmi lesquels l'Associé Carlyle s'engage à nommer les Gérants de Catégorie A à l'occasion d'une assemblée générale des associés de la Société.

L'Associé Carlyle est autorisé, à sa seule discrétion, à adresser à l'Associé Lehman une liste de candidats pour la nomination de Gérants de Catégorie B (une telle liste devant comporter plus de candidats que le nombre de Gérants de Catégorie B à nommer), parmi lesquels l'Associé Lehman s'engage à nommer les Gérants de Catégorie B à l'occasion d'une assemblée générale des associés de la Société.

8.3 Quorum et Droits de Vote

Sous réserve des dispositions de l'article 8.4, le quorum pour toute réunion du Conseil de Gérance est de deux (2) Gérants.

Chaque Gérant dispose d'un vote à toute réunion du Conseil de Gérance.

8.4 Représentation des Gérants

En cas d'absence d'un Gérant de Catégorie A ou B à une réunion du Conseil de Gérance, ce Gérant pourra délivrer un mandat à un autre Gérant de sa catégorie pour le représenter à la réunion et voter à sa place en sa qualité de mandataire.

8.5 Role des Gérants

8.5.1 Les Gérants de Catégorie pourront proposer l'un des Gérants de Catégorie au poste de Président du Conseil de Gérance, et le Conseil de Gérance pourra proposer un ou plusieurs de ses membres pour affectation à tout autre poste exécutif.

8.5.2 Le Président du Conseil de Gérance a une voix prépondérante lors des réunions du Conseil de Gérance pour des décisions conformément à l'article 9.1 qui ne tombent pas sous les décisions des Décisions Majeures conformément aux articles 9.2 et 9.3. Afin de lever toute incertitude, Le Président du Conseil de Gérance n'a pas de voix prépondérante pour toute Décision Majeure prise dans le cadre de l'article 9.2 et 9.3.

8.5.3 Les Gérants de la Société n'ont prétention à aucune rémunération par la Société.

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Décisions

9.1.1 Toute décision devant être prise par le Conseil de Gérance est adoptée à:

(a) la majorité des votes des Gérants présents ou représentés; ou

(b) l'accord écrit de tous les Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie à cette décision.

9.1.2 Pour toute décision qui n'entrerait pas dans le champ d'application de l'article 9.3 (les décisions entrant dans le champ d'application de l'article 9.3 étant définies comme les «Décisions Majeures»), la majorité des votes inclura un vote en sa faveur de tous les Gérants de Catégorie B, présents ou représentés et un cas d'égalité de voix, le Président aura voix prépondérante conformément à l'article 8.5.2.

9.2 Décisions Majeures

Pour toute décision entrant dans le champ d'application de l'article 9.3, le vote majoritaire comprend:

9.2.1 un vote en sa faveur par les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance convoquée valablement et tenue conformément aux présents Statuts; ou

9.2.2. l'accord écrit de tous les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie à cette Décision Majeure, si la Décision Majeure est adoptée au moyen d'une résolution circulaire.

9.3 Etendue des Décisions Majeures

Les Décisions Majeures consistent en:

9.3.1 La conclusion, la modification substantielle, la résiliation de tout contrat de prêt ou sûreté.

9.3.2 La mise en œuvre ou le règlement de toute action en justice, arbitrage ou autre procédure (incluant la négociation et le règlement de tout litige concernant les indemnités d'assurance), autre que les actions relative au recouvrement de loyers ou frais de service liés aux baux d'occupation.

9.3.3 Toute proposition de modification des présents Statuts, de la structure du capital, de l'attribution ou l'émission de futures Parts Sociales (de toute classe), ou bien la modification de tout droit attaché aux Parts Sociales de toute classe, ou la création de quelque option pour souscrire à ou acquérir des Parts Sociales.

9.3.4 Sauf en ce qui concerne les Obligations, l'émission, sauf envisagée par un pacte d'associés, d'obligations ou de titres obligataires (gagés ou non) ou la création d'hypothèque, sûretés, servitude, privilège, gage, ou tout autre droit en faveur d'un tiers portant sur les actifs de la Société ou la constitution de garanties ou d'indemnités ou la constitution de caution en faveur d'un tiers.

9.3.5 L'accord de prêts par la Société.

9.3.6 La constitution, le renouvellement ou l'extension d'emprunts par la Société, excepté pour la conduite de négociations relativement à tout emprunt occasionnant de tous montants dus (actuels ou futurs, certains ou éventuels) à l'Associé Lehman.

9.3.7 La nomination, la rémunération, l'indemnisation, le transfert et la décharge de tout agent ou employé de la Société (autre que la nomination ou la révocation des Gérants de Catégorie A ou B de la Société selon les termes des présents Articles) et la nomination de tout comité du Conseil de Gérance.

9.3.8 Toute transaction par la Société avec un Associé ou une Affiliée de l'Associé.

9.3.9 Tout obligation (incluant l'acquisition, la construction ou la location d'objet de propriété corporelle ou incorporelle) de la Société qui, pris individuellement, pourrait impliquer le paiement par celle-ci, en espèces ou par d'autres moyens, de montants excédant €100.000.

9.3.10 Sauf en ce qui concerne les Obligations, la mise en œuvre, la commission ou l'autorisation de toute revendication, désistement, renonciation, élection ou accord à des fins fiscales.

9.3.11 La mise à disposition de la Société tout capital supplémentaire par un Associé.

9.3.12 Sauf accord contraire entre les Associés, toute proposition de fusion, de cession, de dissolution de la Société, de cessation de toute activité ou toute autre modification substantielle dans l'activité de la Société.

9.3.13 Toute proposition de distribution par la Société.

9.3.14 La nomination, l'engagement ou la résiliation de la nomination ou du contrat d'engagement de tout professionnel, conseil juridique, agent de commerce, title company, gestionnaire, gérant des immobilisations, entrepreneur ou fournisseur faisant engager par une société du Groupe des dépenses de €100,000 ou plus ou qui pourront ne pas être exécutés ou effectués dans l'intervalle d'un an (autre que déboursés pour les frais de procédure)

9.3.15 L'acquisition, la construction ou la location d'objets de biens corporels pu incorporels qui, pris individuellement, impliquent une dépense estimée à €25,000 ou plus dans chaque cas.

9.3.16 Sauf en ce qui concerne les Obligations, tout changement dans des Règles Comptables, des experts-comptables, des banquiers, des dates de références des comptes ou des mandats bancaires de la Société.

9.3.17 L'accord ou la conclusion de toute licence, accord ou arrangement concernant toute partie du nom de la Société ou un de ses droits de propriété intellectuelle.

9.3.18 L'instauration de tout programme de bonus, participation au bénéfice, option d'action ou tout autre système de rémunération au rendement au profit des Gérants ou des employés de la Société ou d'entreprise filiale.

9.3.19 Toute contrainte ou autre condition qui pourrait être affectée à la structure ou l'organisation de la Société, et affecter la vente ou autre acte de disposition de la Société ou d'intérêts dans la Société.

9.3.20 Toute proposition de modification du nom de la Société.

9.3.21 Toute démarche en rapport avec un Cas d'Insolvabilité volontaire en lien avec la Société.

9.4 Rapports avec les Tiers

Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour réaliser et approuver tout acte d'administration et tout acte de disposition ainsi que les opérations conformes à l'objet social.

9.5 Compétence du Conseil de Gérance

Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

11. Délégation et mandat du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Nomination d'Agent

Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Responsabilités de l'Agent

Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Convocation

Les réunions du Conseil de Gérance seront valablement convoquées et tenues aux dates et heures déterminées par le Conseil de Gérance, et en tout état de cause pas moins de quatre (4) fois dans l'année au lieu principal d'administration de la Société à Luxembourg, tel que le Conseil de Gérance pourra le définir de temps en temps ou de la manière permise par les présents Statuts.

12.2 Avis de convocation

Un avis de convocation de cinq (5) Jours Ouvrables devra être délivré à chacun des Gérants pour toute réunion du Conseil de Gérance (excepté s'il existe des circonstances exceptionnelles ou si la majorité des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B acceptent d'abrèger la convocation).

Tout avis de convocation d'une réunion du Conseil de Gérance devra:

- (a) comporter un ordre du jour raisonnablement détaillé;
- (b) être accompagné de tout document pertinent;
- (c) être envoyé par courrier, facsimile ou courriel si envoyé à une adresse en dehors du Luxembourg; et
- (d) être reçu par chaque Gérant dans un délai minimum de trois (3) Jours Ouvrables précédant la réunion.

12.3 Moyens électroniques

L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.4 Résolutions écrites

Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.5 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance

Titre IV.- Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - votes.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Tenue d'assemblées générales.

14.1 Convocation

Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 Résolutions circulaires

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Assemblée Générale Annuelle

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq (25) Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale annuelle.

Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

14.4 Approbation des Associés

Aucun Associé n'est tenu d'accomplir et n'acceptera d'accomplir les actes suivants à moins que tous les Associés n'y aient préalablement consenti par écrit à:

(a) sous réserve de l'article 7.2.1 (a) tout gage, hypothèque, charge ou autre grèvement ou la constitution de privilèges sur la totalité ou une partie de leurs Parts Sociales; ou

(b) toute accord d'option sur la totalité ou une partie de leurs Parts Sociales ou sur tout intérêt dans la totalité ou une partie de leurs Parts Sociales; ou

(c) la conclusion de tout accord en relation avec les votes attachés aux Parts Sociales.

15. Majorités.

15.1 Décisions Collectives Générales

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Modification des Statuts et ouverture de Procédure de Liquidation

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ou ouvrant une procédure de liquidation ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Changement de Nationalité

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social

16. Exercice social.

16.1 Exercice social

L'année sociale de la Société commence le premier jour de décembre et se termine le dernier jour de novembre de chaque année.

16.2 Comptes Annuels

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Contrôle des Inventaires / Bilan

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts et de tout pacte d'associés qui pourraient être en vigueur à la date de cette distribution, la Société doit employer tous montants disponibles pour la distribution, conformément aux mécanismes de distribution convenus de temps en temps entre les Associés, après avoir dans un premier temps affecté cinq pour cent (5%) des profits nets à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve légale atteigne le dixième du capital social (10%).

Titre VI.- Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Titre VIII.- Définitions

«Affiliée» signifie, concernant une personne déterminée:

(a) toute personne directement ou indirectement contrôlant ou contrôlée par, ou sous le contrôle commun direct ou indirect avec la personne déterminée; ou

(b) toute autre personne ou fonds dirigé par la personne déterminée.

«Associé» désigne toute personne ou entité inscrite dans les livres de la Société comme détenteur d'une Part Sociale.

«Associé Carlyle» désigne CEREP III Finland S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 130.291, et chacune de ses Affiliées.

«Associé Lehman» désigne LB LUX RE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 138.451, et chacune de ses Affiliées.

«Avis d'Attribution» a la signification décrite à l'article 7.3.3.

«Avis de Cession» a la signification décrite à l'article 7.3.1.

«Cas d'Insolvabilité» signifie par rapport à toute partie:

(i) que la partie concernée n'est pas en mesure ou admet l'impossibilité de payer ses dettes exigibles, suspend le paiement de ses dettes ou, en considération de difficultés économiques actuelles ou anticipées, entame des négociations avec un ou plusieurs de ses créanciers en vue de rééchelonner tout ou partie de sa dette;

(ii) le montant des actifs de la partie concernée est inférieur à son passif (en tenant compte des comptes spéciaux et des obligations futures);

(iii) un moratoire est prononcé concernant une dette de la partie concernée;

(iv) toute action sociale, poursuite judiciaire ou autre procédure ou démarche est entreprise, ou notifiée, concernant:

(l) la suspension des paiements, le moratoire d'une dette, la liquidation, la dissolution, la gestion contrôlée, l'administration ou la réorganisation (au moyen d'un arrangement volontaire, d'un projet d'arrangement ou autre) de, ou la nomination d'un administrateur pour la partie concernée; ou

(2) un compromis, une cession ou un arrangement avec un créancier de la partie concernée; ou

(3) la nomination d'un liquidateur provisoire, d'un liquidateur, d'un curateur ou directeur, administrateur judiciaire, administrateur, directeur forcé ou intérim, ou autre fonction similaire en rapport avec la partie concernée et l'un de ses actifs; ou

(4) une liquidation selon la loi applicable; ou

(5) l'exécution de toute sûreté sur des actifs de la partie concernée, ou toute procédure ou démarche analogue entreprise dans une juridiction par rapport à la partie concernée.

«Commissaires aux Comptes» signifie les commissaires aux comptes nommés par la Société de temps en temps.

«Conseil de Gérance» signifie le conseil de gérance de la Société de temps à autre.

«Date de Paiement des Obligations» signifie le 22^e jour des mois de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année, et si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant.

«Décision Majeure» désigne toutes les matières listées à l'article 9.2.

«Distribution» signifie, dans la mesure où la loi applicable le permet, tout dividende, remboursement ou distribution d'actifs par une société à ses membres, en espèces ou autrement, sur les comptes du capital ou sur le revenu.

«Etablissement Financier» désigne un établissement financier renommé qui a un actif net de pas moins de £100.000.000 ou toute autre entité approuvée par l'Associé Carlyle (une telle approbation ne pouvant être injustement refusée ou ajournée).

«Gérant» signifie gérant.

«Gérant de Catégorie A» désigne tout gérant nommé conformément à l'article 7.2.1 (Nomination des Gérants) et tel qu'exposé dans les présents Statuts.

«Gérant de Catégorie B» désigne tout gérant nommé conformément à l'article

7.2.2 (Nomination des Gérants) et tel qu'exposé dans les présents Statuts.

«Jour Ouvrable» signifie un jour (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour des opérations usuelles à Londres, Luxembourg et New York.

«investissement Offert» a la signification décrite à l'article 7.3.1.(a).

«Loi» signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

«Loi Applicable» signifie, dans toute juridiction en question, les lois et actes, règles, ordonnances, règlements, arrêtés, communications, instructions, statuts, autorisations et projets à ce jour établis sous, ou tenant leur validité de tous les

Règlements et Directives Européennes, et toutes les règles, réglementations, ordonnances, statuts ou codes de bonne pratique de toute autorité locale ou autorité d'utilité légale.

«Obligations» signifie les Obligations de Classe A, les Obligations de Classe B, les Obligations de Classe C, les Obligations de Classe D, les Obligations de Classe E et les Obligations de Classe F détenues par la Société, dans chaque cas et avec tous les droits de l'Emprunteur de recevoir tout paiement y afférant (au principal, en intérêts, frais ou autrement) et «Obligations» doit être interprété dans le sens qui lui est assigné dans le Facility Agreement.

«Obligations de Classe A» signifie la valeur nominale globale (à hauteur de €552.713.753) des €836.430.000 de Titres Garantis par des Créances Hypothécaires de Classe A, à échéance en 2018, émis par l'Emetteur, qui sont à acquérir par la Société selon les termes de l'Accord de Vente d'Obligations (Notes Sale Agreement).

«Obligations de Classe B» signifie la valeur nominale globale (à hauteur de €68.776.523) des €97.100.000 de Titres Garantis par des Créances Hypothécaires de Classe B, à échéance en 2018, émis par l'Emetteur, qui sont à acquérir par la Société selon les termes de l'Accord de Vente d'Obligations (Notes Sale Agreement).

«Obligations de Classe C» signifie la valeur nominale globale (à hauteur de €52.235.334) des €79.000.000 de Titres Garantis par des Créances Hypothécaires de Classe C, à échéance en 2018, émis par l'Emetteur, qui sont à acquérir par la Société selon les termes de l'Accord de Vente d'Obligations (Notes Sale Agreement).

«Obligations de Classe D» signifie la valeur nominale globale (à hauteur de €31.341.200) des €33.400.000 de Titres Garantis par des Créances Hypothécaires de Classe D, à échéance en 2018, émis par l'Emetteur, qui sont à acquérir par la Société selon les termes de l'Accord de Vente d'Obligations (Notes Sale Agreement).

«Obligations de Classe E» signifie la valeur nominale globale (à hauteur de €4.178.827) des €44.320.000 de Titres Garantis par des Créances Hypothécaires de Classe E, à échéance en 2018, émis par l'Emetteur, qui sont à acquérir par la Société selon les termes de l'Accord de Vente d'Obligations (Notes Sale Agreement).

«Obligations de Classe F» signifie la valeur nominale globale (à hauteur de €11.206.414) des €21.585.000 de Titres Garantis par des Créances Hypothécaires de Classe F, à échéance en 2018, émis par l'Emetteur, qui sont à acquérir par la Société selon les termes de l'Accord de Vente d'Obligations (Notes Sale Agreement).

«Part Sociale» désigne toute part sociale dans le capital de la Société de quelque classe que ce soit.

«Part Sociale de Classe A» désigne une part sociale de classe A de €25 dans le capital de la Société.

«Part Sociale de Classe B» désigne une part sociale de classe B de €25 dans le capital de la Société.

«Prix de cession» a la signification décrite à l'article 7.3.1.(c).

«Règles Comptables» désigne les principes et règles comptables généralement admis au Luxembourg.

«Statuts» signifie les présents statuts de la Société.

Quatrième Résolution

Suite à une lettre de démission signée par CEREP III S.à r.l., l'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de CEREP III S.à r.l. de son poste de gérant de la Société.

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière à CEREP III S.à r.l. pour l'exercice de son mandat de gérant de la Société.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Mlle. Adriana De Alcantara, Company Director, née le 29 juillet 1970 à Sao Paolo, Brésil, avec adresse professionnelle à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- M. Marcel Stephany, Company Director, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand Duché, avec de Luxembourg adresse professionnelle à 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange, Luxembourg.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Oussama Daher, European Investment Manager, né le 3 août 1974 à Libreville, Gabon, avec adresse professionnelle à 70-72 Oakley Street, SW3 5HF Londres, Royaume-Unis,

- M. Robert Konigsberg, Principal, né le 25 mars 1969 à New Mexico, USA, demeurant à 7602 Brittany Parc Ct. Falls Church, VA 22043, USA.

L'Assemblée Générale déclare que, suite aux résolutions ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Mlle. Adriana De Alcantara en tant que gérant A;

- M. Marcel Stephany en tant que gérant A;

- M. Oussama Daher en tant que gérant B; et

- M. Robert Konigsberg en tant que gérant B.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, E. VIARD, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27558. — Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008098709/242/1158.

(080113988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

TPT - Tape Publishing and Trading A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.610.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} août 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098760/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

TPT - Tape Publishing and Trading A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.610.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} août 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098759/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Scope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 61.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098752/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS13059. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Jarama Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 49.235.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098738/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12378. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

integratedPlace, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2129 Howald, 20, rue Marie-Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 113.855.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 04 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098698/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03086. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Trans-Ana, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4804 Rodange, 5, A la Croix Saint Pierre.

R.C.S. Luxembourg B 112.983.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098724/1399/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08389. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

CHAUFFAGE SANITAIRE L. Mastrangelo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 12, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 25.016.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.08.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, route D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098797/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11664. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Palais de l'Enfant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 56A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 26.537.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.08.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, route D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098799/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11666. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080113658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Lustrerie Lanners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1646 Senningerberg, 37, rue du Gruenewald.

R.C.S. Luxembourg B 90.038.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.08.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, route D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098794/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11653. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080113640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Lux-Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Howald, 3, rue Joseph Hess.

R.C.S. Luxembourg B 22.487.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.08.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, route D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098793/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11651. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080113635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Euro Gest. Coffee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 67.192.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008098813/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06788. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Euro Gest. Coffee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 67.192.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1.08.08.

Signature.

Référence de publication: 2008098814/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06797. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Guy Frères, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5312 Contern, 7, Bourgheld.

R.C.S. Luxembourg B 35.320.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.08.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, route D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098823/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11648. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Cheminée Technic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.123.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.08.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, route D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098820/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11640. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Euro Gest. Coffee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 67.192.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008098815/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06802. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

F.V. Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 28, rue A. et E. Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 113.265.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099089/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12922. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Pôle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.319.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008099098/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12913. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Assisteo Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.454.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008099097/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12918. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Candev Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.348.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.07.08.

CANDEV INVESTMENTS S.A.

Jacopo ROSSI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099096/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11858. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Exxonon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.886.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.07.08.

EXXONNE S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099095/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11867. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Pôle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.319.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008099100/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12910. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Klapakong, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.396.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008099101/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12906. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

C & B Mechanical Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.358.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.07.08.

C & B MECHANICAL GROUP S.A.

Marie-Fiore RIES-BONANI / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099099/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11857. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Eurorest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.420.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1/08/2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008099091/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Editta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098765/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11187. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Viking Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.237.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C no 262 du 15 avril 1999 et modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 février 1999, acte publié au Mémorial C no 338 du 12 mai 1999.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIKING INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008098833/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12242. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.
